101

155

235

100 55

800 105

100 Bil

188 100

22

255

100

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

30560 Saint Hilaire de Brethmas B.P

2 04 66 61 33 59 ■ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/23 Séance du 11 avril 2024

NO	OMBRE DE MEM	BRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date	e de la convocation
	29 mars 2024

1	Date d'affichage		
	29 mars 2024		

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents: Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, , Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

Absents excusés: Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

Procurations: Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUMIGIE

FINANCES - ADHESION A L'ANDES - ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune de Saint Hilaire de Brethmas à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entres communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants sera pour la commune de Saint Hilaire de Brethmas comptant 4 700 habitants, de 121 euros

D'autre part il convient de désigner le représentant de la commune auprès de l'ANDES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés:

- DE DIRE que la commune de Saint Hilaire de Brethmas adhère à l'association ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante de 121 €
- DE DIRE que Monsieur Bernard VEIRUN, conseiller municipal délégué au sport et à la vie associative représentera la commune de Saint Hilaire de Brethmas auprès de l'ANDES.

Pour extrait conforme, Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2024

> Le Maire, Jean Michel PERRET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par "application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

RECU EN PREFECTURE